

PROTOCOLE D'ACCORD DE FIN DE GREVE
RECTORAT- INTERSYNDICALE

Conclu entre :

Le Rectorat de Guyane représenté par Monsieur Alain AYONG LE KAMA, en sa qualité de Recteur de l'académie

D'une part, et

Les Organisations professionnelles: UNSA- EDUCATION, FSU, SGEN-CFDT, SNETAA-FO, STEG-UTG et SUD EDUCATION, constituées en intersyndicale:

D'autre part.

Préambule :

Un préavis de grève a été déposé par la fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique (SGEN-CFDT, FSU, UNSA EDUCATION, ~~SNETAA-FO~~ SUD EDUCATION) pour la journée du lundi 12 novembre 2018.

~~SNETAA-FO~~
FNEC - FP - FO

Ce grève a conduit au blocage du Rectorat dès 7 heures, le lundi 12 novembre 2018 et à un mouvement de grève reconductible à compter du mardi 13 novembre 2018.

Le mouvement a été appuyé d'un cahier de revendications, adressé au Recteur le mardi 13 novembre 2018

Une délégation telle que citée ci-dessus, s'est constituée, et a été reçue par le Recteur et la gouvernance ce même jour à l'ESPE.

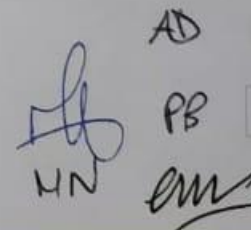
Cette rencontre a permis, dans un premier temps, d'écouter, d'analyser et de traduire ces revendications.

Dans un deuxième temps, elles ont abouti à prendre en considération des revendications et à apporter des réponses à la mise en avant d'inquiétudes exprimées par les organisations professionnelles en grève.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

PB AALK

AD
PB
HN
EM



Revendication des organisations professionnelles

Créations de postes à hauteur des besoins :

Obtenir à minima la dotation en postes pour le 1^{er} (186 ETP) et le 2nd degré (69 ETP)

Obtenir les 25 postes administratifs restants, actés dans le cadre des accords de Guyane

Remonter les réels besoins humains de l'académie : Psy- EN, assistants sociaux, infirmiers, CPE, enseignants...

Application des accords de Guyane

Constructions scolaires

Décisions

Lors du prochain dialogue de gestion, le Recteur présentera les besoins de l'académie à hauteur de 186 ETP pour le 1^{er} degré et 69 pour le second, à minima.

Le Recteur s'engage à porter lors du dialogue de gestion cette demande, afin que le reliquat soit effectivement pris en compte, l'augmentation des effectifs et l'ouverture de nouvelles structures scolaires, justifiant ces moyens supplémentaires.

Nonobstant l'état des lieux à savoir 58 postes d'infirmières dont 2 non pourvus, au vu des besoins de l'académie, il sera demandé le rattrapage des postes en fonction du taux d'encadrement moyen national et de la prise en compte du classement en éducation prioritaire renforcée.

450 M € pour la construction des collèges et lycées.

150 M € pour écoles sur 10 ans échelonnés à 15 M€/an. En réalité entre 18 et 20 M € sont mobilisés. Sur les constructions scolaires, les choix sont guidés par l'urgence des situations et donc des priorités. Monsieur le Recteur s'engage à transmettre aux organisations syndicales les informations relatives à la programmation des travaux jusqu'à 2018.

Le Recteur acte l'organisation d'une réunion entre OS et CTG (2nd degré), préfecture (1^{er} degré).

calendrier

Dialogue de gestion
12 décembre 2018

Immédiat
(réunion des Recteurs
début décembre)

Dialogue de gestion
12 décembre 2018

PB AALH

AD
PB
MN
AM
2

	Les ILM	Doublement des ILM : Engagement tenu, de 32 à 102 dont les PE locuteurs. La formation DUCEF est mise en place depuis le mois d'octobre 2018 (770000€ sur quatre ans) pour monter en compétence les ILM (Bac+2) et leur permettre l'accès au professorat des écoles.	
<u>Conditions de travail, santé au travail, climat scolaire</u>	Etablir un échéancier pour la mise à jour du site académique concernant le CHSCT Etablir un échéancier Pour le fonctionnement de l'instance CHSCT dans toutes ses prérogatives Fonctionnement de l'instance CHSCT	Le site sera mis à jour conformément à la réglementation, en collaboration avec la secrétaire du CHSCT. Le Recteur s'engage à présenter un projet de calendrier du CHSCT A élaboré conjointement avec les organisations professionnelles lors du CHSCT A du 20 novembre 2018. Le Recteur prend l'engagement pour la tenue de l'instance CHSCT dans toutes ses prérogatives (enquête et visites d'établissement), et à tous les niveaux de l'institution.	Avant la fin du 1 ^{er} trimestre CHSCT A du 20 novembre 2018 (15h/18h) Immédiat.
	Recruter des Conseillers et assistants de prévention	Un conseiller de prévention sera recruté compte tenu des moyens actuels de l'académie. Cependant, des décharges seront attribuées aux enseignants nommés en tant qu'assistants de prévention.	Présentation en CTA le 18 décembre 2018
<u>Circulaire sur les sorties scolaires</u>	Abroger la circulaire	La circulaire est abrogée.	Immédiat.
<u>Transparence et engagement dans la gestion des moyens de l'académie</u>		Monsieur le Recteur indique qu'un calendrier de gestion sera transmis aux organisations syndicales dans les prochains jours. Respect de la tenue des CA avant le CTA.	AD
<u>Fonctionnement de l'académie</u>	Précarité : Finaliser la mise en application du décret du 29 août 2016, par la mise en place d'un échéancier de groupes de travail pour le rebasage,	Le Recteur mettra en place un groupe de travail sur les 3 thèmes : <ul style="list-style-type: none"> • Affectation et formation • Evaluation 	L'échéancier sera mis en place lors de la première réunion de travail qui se tiendra

PB AAZK

AD
MN Am

l'avancement, l'évaluation professionnelle, l'affectation et la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Rebasage et avancement. Une commission consultative paritaire traitera des affectations des non titulaires.	avant la fin de l'année 2018.
Formation :	Après un point sur la formation par le conseiller spécial auprès de Monsieur le Recteur, a été acté le principe d'un échange entre les services de la DFP et les organisations syndicales pour l'élaboration de statistiques permettant de répondre au plus près à la demande des enseignants (cohérence de la formation, traitement administratif).	Début décembre 2018
Saisir l'inspection des finances publiques concernant les fonds dévolus à la formation des personnels	Un courrier sera adressé dans ce sens, avec copie aux organisations professionnelles.	Immédiat
Projet académique :	S'agissant du projet académique, Monsieur le Recteur précise que le comité de suivi sera mis en place et que la composition ne sera pas à vocation paritaire. Egalement il annonce la création d'un observatoire de la réussite.	

Mise en place de groupes de travail académiques sur toutes les réformes et les dispositifs en cours

Monsieur le Recteur valide ces propositions et indique qu'un calendrier est mis en place. Les organisations syndicales seront consultées dans ce cadre.

Le principe d'une réunion mensuelle de ce protocole avec un ordre du jour prévu est validé.

Païement des jours de grève et aucune poursuite judiciaire contre les acteurs du mouvement.

La signature du présent protocole d'accord vaut levée immédiate des préavis de grève énumérés en ouverture du présent texte, et de toutes les conséquences qui en découlent (fin du blocage du Rectorat, reprise du travail)

AD

FB

[Signature]

MN

[Signature]

4

PB AALK

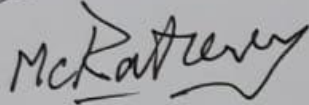
Cayenne, le 16/11/18

Les représentants de l'intersyndicale

FSU



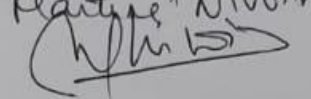
SNETAA-FO



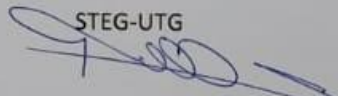
SUD EDUCATION



SGEN-CFDT

Marthe Nilon


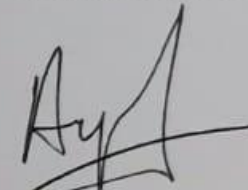
STEG-UTG



UNSA-EDUCATION


P. BRIFUET

Le Recteur de l'Académie de Guyane.



M. Alain AYONG LE KAMA

AD

FB

5

